

Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2017

Commune de Marsillargues



Présenté à la commission finances le 12/01/2017
Présenté au conseil municipal le 16/01/2017

Sommaire :

- **Contexte économique**
 - France et zone euro
- **Contexte local**
 - Présentation de la loi de finances 2017 et impact sur le budget communal
- **Situation financière de la commune**
 - Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (DRF/RRF)
 - Comportement des équilibres structurels
 - Situation de la dette communale
- **Orientations budgétaires 2017**
- **Budgets annexes**
 - Eau
 - Assainissement



2

Préambule :

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les collectivités de + 3500 habitants.

Ce débat permet aux élus d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la commune (équilibres structurels, dette,..) et de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir.

Au-delà de l'information légale à l'attention des élus, il constitue également un exercice de transparence à l'égard de la population marsillarguoise.

Le DOB ne donne pas lieu à un vote mais permet de définir les orientations du budget primitif qui sera adopté dès février 2017



3

Contexte économique :

- **Croissance :**

La croissance de la zone euro pourrait atteindre **1,2% en moyenne en 2017** après **1,6% attendu en 2016**.
En France, la croissance devrait atteindre, selon l'INSEE, **1,2 % en 2016**, soit autant que 2015. Le gouvernement vise une croissance ambitieuse de **1,5 % en 2017** (loi de finances 2017).
- **Inflation :**

Après avoir été nulle en moyenne en 2015, l'inflation devrait rester faible en Europe en 2016, atteignant **+0,2% en moyenne**. Début 2017, l'inflation va poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole. Elle devrait rester sous la barre du +2% visé par la BCE à **+1,4% en moyenne en 2017**.

En France, l'inflation devrait être légèrement en hausse sur **2016 à +0,2%** en moyenne. L'année 2017 sera marquée par une inflation plus forte à **+1,2%**.



4

Contexte local: Présentation de la Loi de finances 2017

➤ **La loi de finances 2017** reprend largement le triptyque qui structurait les Lois de finances 2015 et 2016 avec **ses 3 volets** :

1. **Baisse des dotations**, qui continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales, malgré la diminution de moitié pour le bloc communal.
2. **Soutien de l'Etat à l'investissement local** avec le renforcement du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) en s'assurant que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.
3. **Renforcement de la péréquation** (mécanisme de redistribution pour réduire les inégalités) afin d'atténuer la baisse de la DGF pour les communes les plus fragiles en attendant une réforme globale repoussée en 2018 au plus tôt.



5

Contexte local: Impact de la loi de finances 2017 sur le BP 2017

➤ **Contribution au redressement des finances publiques (CRFP) : Une situation financière toujours plus fragilisée :**

Depuis 2014, les communes ont contribué au redressement des finances publiques de l'Etat. Cela s'est traduit par une diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

2017, marque la 4^{ème} année consécutive de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Depuis, 2013 la perte est estimée pour la commune à **396 K€** dont **236 K€ entre 2015 et 2016**.

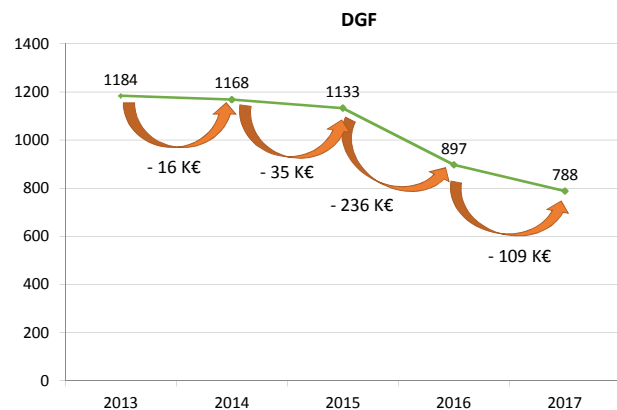
En 2017, le bloc communal va bénéficier d'une réduction de moitié de sa contribution cela devrait se traduire pour la commune par **une diminution de la DGF de 109 K€ par rapport à l'exercice 2016**.



6

Contribution redressement des finances publiques

Baisse de la DGF (en milliers d'euros) : Perte de 396 K€ depuis 2013 soit - 33%



7

Contexte local: Impact de la loi de finances 2017 sur le BP 2017

➤ **Augmentation de la dotation de solidarité rurale (DSR)**. Prévision budgétaire au BP 2017 à + 23K€ par rapport à l'exercice 2016.

➤ **Maintien du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**. Reconstitution de 113K€ au BP 2017.

➤ **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Taux retenu est de 0,4 % en 2017**. Il était de 1% en 2016. A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle. Cette revalorisation des bases entraîne une hausse mécanique sur le produit fiscal attendu.



8

Situation financière :

- Evolution des Recettes réelles et des charges réelles de fonctionnement (RRF/DRF)
- Comportement des équilibres structurels
- Situation de la dette communale



9

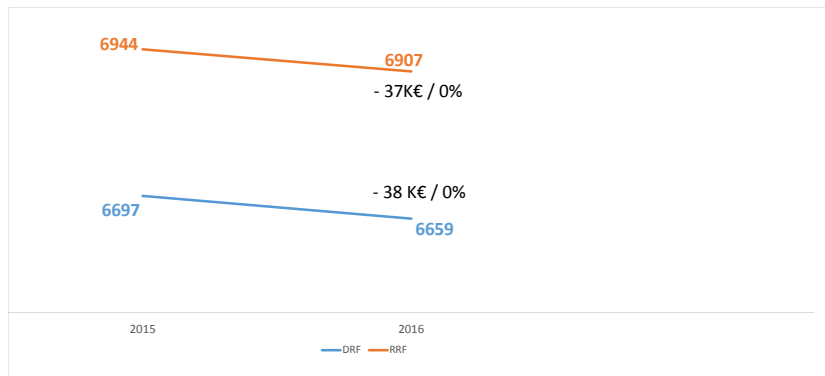
Evolution des RRF/DRF

- Dans ce contexte financièrement difficile, la commune doit essayer l'impact de la contribution au redressement des finances publiques.
- Face à cette situation, aujourd'hui, la commune cherche à **ralentir les dépenses plutôt qu'à recourir au levier fiscal.**
- Afin de maintenir ou de ne pas trop dégrader le niveau des équilibres structurels, Il est donc nécessaire de **poursuivre les efforts vers une maîtrise de la dépense publique.**



10

Zoom sur l'évolution des RRF* et des DRF* en prévision pour 2016



* : Hors recettes/dépenses exceptionnelles et reprise sur provisions

11

Comportement des équilibres structurels

	Prévision 2016 (en euros)
Recettes de fonctionnement	7 308 000
Dépenses de fonctionnement	6 659 000
Autofinancement brut /Epargne brute	649 000
Remboursement du capital de la dette	404 000
Autofinancement net /Epargne nette	245 000

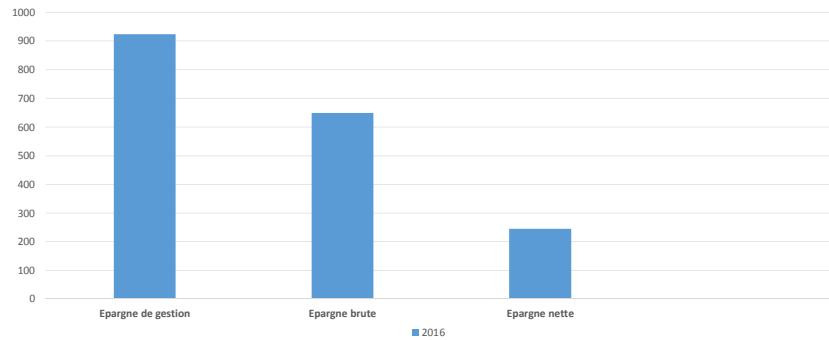
- Cet autofinancement net permet à la collectivité de réaliser ses investissements sans avoir recours à l'emprunt.
- Fragilisée par la baisse des dotations de l'Etat, la commune prévoit de maintenir les équilibres structurels par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.



* : Hors recettes/dépenses exceptionnelles

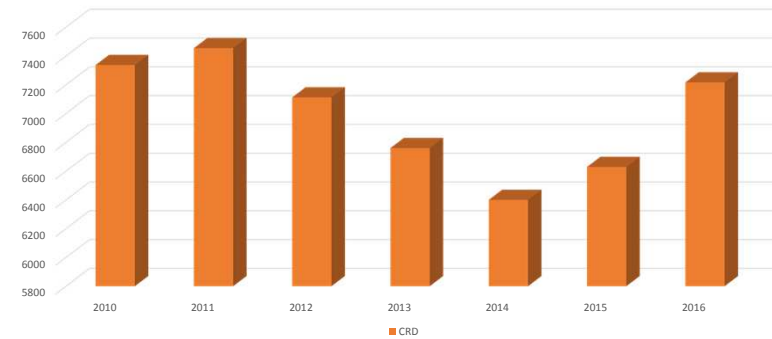
12

Comportement des équilibres structurels



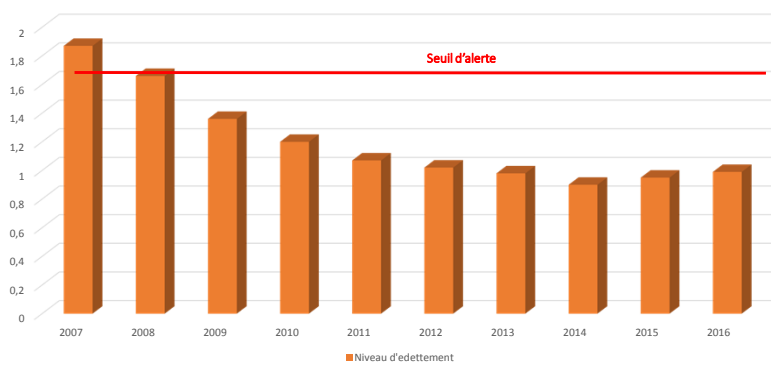
13

Evolution de la dette (du CRD) depuis 2010



14

Evolution du niveau d'endettement depuis 2007



15

Orientations budgétaires 2017:

- Pas d'augmentation des taux communaux d'imposition
- Actions pour maintenir des équilibres structurels positif
- Mise en place d'un Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) (2017/2020)
- Recours à l'emprunt maîtrisé



16

Pas d'augmentation des taux d'imposition :

- Malgré le contexte économique et financier difficile des collectivités territoriales, la commune **n'augmentera pas** les taux d'imposition communaux en 2017, et ce, pour la **8^{ème} année consécutive**.

	TH	TFB	TFNB
Taux (%) en vigueur maintenus :	21,61%	33,30%	153,86%

- Etant donné la revalorisation des bases fixée à **+ 0,4% en 2017** par la loi de finances. Le produit fiscal attendu pour 2016 sera de 3 850 K€ environ. Il est envisagé pour **2017 un montant prévisionnel de 3 900 K€**.



17

Actions pour maintenir des équilibres structurels positifs

- Malgré un budget contraint, la commune n'envisage donc pas de recourir en 2017 à l'augmentation des taux d'imposition communaux.
- Il est donc nécessaire de rendre dynamique les recettes et de maîtriser les dépenses afin de **garantir des équilibres structurels positifs**.
- Dans le cas contraire, la commune prendrait le risque de ne pas dégager d'autofinancement suffisant et nécessaire à la réalisation de ces projets d'investissement.



18

Actions pour maintenir des équilibres structurels positifs

- La commune agit pour préserver ses équilibres financiers, donc ses **marges de manœuvres** :
- **Maîtrise de la masse salariale** par une augmentation qui devrait être **limitée à +2%** qui correspond au glissement vieillesse technicité (GVT - avancements d'échelons, promotions,..) et à des décisions gouvernementales :
 - Hausse de 0,6% de la valeur du point de rémunération des agents
 - Année du recensement
 - Application des mesures relatives au protocole national de modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR)
 - Augmentation du SMIC
 - Evolution des taux de cotisation retraite (CNRACL et Ircantec)



19

Actions pour maintenir des équilibres structurels positifs

- **En réduisant les charges courantes à hauteur de 4%** par la mise en place d'un **dialogue de gestion** (limiter les dépenses, renégocier les contrats,..) avec les gestionnaires de crédits
- En ouvrant des **pistes d'économies** (exemple : baisse de l'éclairage public à certaines heures,..)
- En mettant en place **une optimisation** sur la fiscalité, la tarification,...
- En créant la **Fondation Marsillargues Patrimoine** abritée par la Fondation du patrimoine permettant la lever des fonds par dons, legs.



20

Actions pour maintenir des équilibres structurels positifs

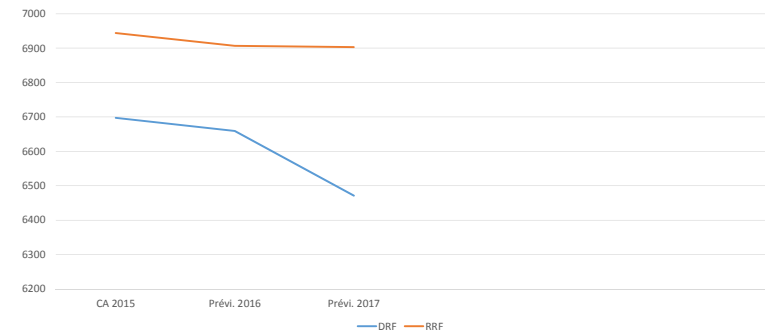
- La commune envisage pour 2017 une **diminution de l'ordre de 3%** de ses **dépenses réelles de fonctionnement (-3%)** et une **stabilité** de ses **recettes réelles de fonctionnement* (0%)**, et ce, malgré la baisse des dotations de l'Etat estimée à - 109 K€.



* : Hors recettes / dépenses exceptionnelles et reprise sur provisions

21

Prévision des RRF et des DRF : Maîtriser les dépenses / Optimiser les recettes



* : Hors recettes / dépenses exceptionnelles et reprise sur provisions

22

Mise en place d'un Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) (2017/2020)

- La commune a décidé de mettre en œuvre un **Plan Pluriannuel d'investissements (PPI)** afin de traduire les volontés d'investissement sur une période donnée.
- Il s'agit d'un **outil de pilotage** indispensable autant pour les élus, les agents que pour les citoyens de la commune.
- Il permet également de montrer une **cohérence** entre le programme d'investissements de la collectivité et le maintien de ses équilibres financiers



23

Mise en place d'un Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) (2017/2020)

- **4 enveloppes** ont été définies autour de **4 priorités politiques** :
 - Enveloppe « **Bâtiments** », avec la volonté politique de **préserver** la pérennité des bâtiments communaux (160 K€ au total)
 - Enveloppe « **Divers** (véhicules, matériel technique, mobilier, électro-ménagers,..) » avec la volonté politique d'**accompagner** les agents communaux dans leurs missions de service public (380 K€ au total)
 - Enveloppe « **Réseaux, voiries, éclairage public** » avec la volonté politique de **sécuriser et d'entretenir** les rues, les chemins, les réseaux et l'éclairage public de la commune (480 K€ au total)
 - Enveloppe « **Projets** » avec la volonté politique de **réaliser** des importants travaux d'investissement dans le cadre de l'intérêt général (2 066 K€ au total)



24

PPI 2017/2020 (en milliers d'euros)

	2017	2018	2019	2020	Observations
Total enveloppe/ Projets	789	355	300	622	
Eglise / Travaux restauration extérieure	108				
Arènes	530				
Acquisition bâtiment / Déménagement ST	100	100	100	100	Délibération 19/11/16
Parcours santé 1 / Street Workout / Parcours santé 2	16	18			
PIAPPH	20				
PLU	15	15			
Enfouissement des réseaux (Rue Jean Jaurès)		112			Délibération 19/11/16
Toiture / Hôtel de ville		110			
Travaux Structure / Hôtel de ville			200		
Réaménagement accueil + accès PMR / Hôtel de ville				262	
Revalorisation des locaux poste				260	Délibération 19/09/15

25

Synthèse PPI 2017/2020 (en milliers d'euros)

	2017	2018	2019	2020	Total des enveloppes
Total enveloppe/ Bâtiments	40	40	40	40	160
Total enveloppe/ Divers (matériel, véhicules, mobilier,..)	120	90	90	80	380
Total enveloppe/ Réseaux-Voiries-Eclairage public	120	120	120	120	480
Total enveloppe/ Projets	789	355	300	622	2 066
Total des enveloppes	1069	605	550	862	3086

26

Recours à l'emprunt maîtrisé :

- Aujourd'hui la commune fait le choix d'une réelle volonté politique pour réaliser les projets d'investissement autour des **4 priorités politiques** évoqués dans le PPI 2017/2020.
- Ce PPI doit être en **cohérence avec le maintien des équilibres financiers** de la collectivité.
- La commune envisage le financement des projets (PPI) comme ceci :

Montant total prévisionnel = 3 086 K€

- Autofinancement/Epargne : **2 486 K€**
(participe à hauteur de 80 % du financement du PPI)
- Emprunt : **600 K€** (300 K€ en 2017 et en 2018)
(Participe à hauteur de 20% du financement du PPI)



27

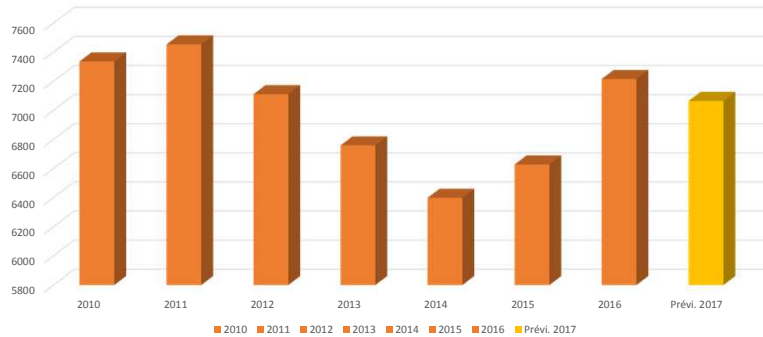
Recours à l'emprunt maîtrisé :

- La collectivité se **désendette mécaniquement** chaque année à hauteur de **450 K€/an** par le remboursement du capital de la dette.
- Par conséquent, l'emprunt estimée à 300 K€ en 2017 et 2018 ne viendra pas endetter la commune. Elle continuera donc à se **désendetter mais à un rythme moins rapide.**
- Le montant du capital restant dû au 31/12/2017 sera moins élevé (-150 K€) que le capital restant dû au 31/12/2016.
- Le niveau d'endettement restera largement à un niveau **très en deçà du seuil d'alerte**



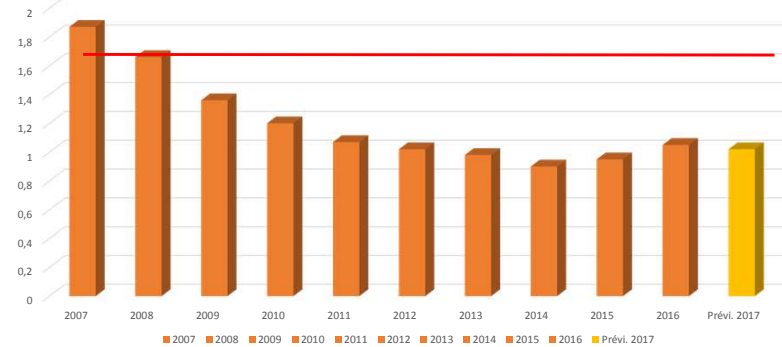
28

Situation de la dette (CRD) maîtrisée



29

Niveau d'endettement maîtrisé



30

Budgets annexes : Eau et Assainissement

➤ **NOUVEAUTE IMPORTANTE:** La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit le **transfert obligatoire des compétences eau et assainissement au plus tard au 1er janvier 2020** à la communauté de communes du Pays de Lunel.

➤ **Budget eau :** Poursuite des travaux de protection des périmètres de captage – travaux de sectorisation du réseau d'eau potable – travaux de réhabilitation de conduites/branchements – mise en œuvre du programme d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

➤ **Budget assainissement :** Poursuite de l'élaboration des Schémas Directeur Assainissement pluvial et eaux usées (approbation prévue courant 2017) avec mise en œuvre des travaux préconisés en 2018.



31

Budgets annexes : Eau

➤ Concernant le budget annexe de l'eau, la commune a élaboré un **schéma directeur d'alimentation en eau potable** de la Ville de Marsillargues en **2015**.

➤ Ce document décrit notamment les actions à conduire pour **améliorer et sécuriser** le service public de l'eau potable sur la commune. Il est complété par le programme d'actions pour la **réduction des pertes d'eau** du réseau de distribution d'eau potable approuvé le 14 novembre 2016 et se décline en 4 actions :

- Action 1 : Fiabilisation et suivi des volumes
- Action 2 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux
- Action 3 : Modélisation hydraulique
- Action 4 – Suivi des actions



32

Budgets annexes : Eau

- La traduction financière de ces deux documents est le **plan pluriannuel d'investissement (PPI)** du budget de l'eau qui présentera l'évaluation des besoins de financement de ces opérations.
- Pour 2017, les projets importants ciblent essentiellement trois obligations :
 - La gestion patrimoniale du réseau de distribution,
 - La protection de la ressource en eau et la sécurisation de l'approvisionnement,
 - La modernisation des outils de suivi de la consommation, de facturation et de relation avec les abonnés.
- Quant aux ouvrages de production et stockage, pour lesquels de gros travaux de mise en conformité et de sécurisation ont été réalisés ces deux dernières années, ils ne feront l'objet que d'opérations d'entretien courant.



33

Budgets annexes : Eau

- **Gestion patrimoniale du réseau de distribution** :
 - **Un programme pluriannuel d'investissement (PPI)** de renouvellement des **conduites et branchements**, élaboré annuellement en concertation avec le service voirie et les concessionnaires et sur la base des travaux prescrits par le schéma directeur est programmé **entre 2017 et 2020 sur la base d'une enveloppe totale de 506 K€ dont** :
 - **Travaux de renouvellement de canalisation** (réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable) pour **280 K€ entre 2017 et 2020, soit 70K€/an.**
 - **Renforcement du réseau** afin d'assurer la défense incendie pour **55 K€ dès 2017.**
- En parallèle, des **études de modélisation du fonctionnement** du réseau seront lancées. Les résultats de ces études seront exploités avec comme principal objectif la poursuite de la mise en œuvre d'une **sectorisation du réseau** en vue d'un suivi quantitatif des fuites pour **162 K€ dès 2017** avec une subvention de l'Agence de l'eau de 74 K€.



34

Budgets annexes : Eau

- **Protection de la ressource en eau et la sécurisation de l'approvisionnement** :
 - Finalisation des travaux induits par la **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** des captages de Capoulière de Grâce, **mise en conformité** des forages et aménagements sur les périmètres de protection immédiate et rapproché (montant total prévisionnel de 404 000 € H.T dont 202 000€ H.T de subvention de l'Agence de l'eau).
 - Ces travaux ont été réalisés et financés en quasi-totalité : **Le reste à réaliser est de 36 K€.** On inscrira également au **BP 2017 le somme de 9K€ TTC** afin de finaliser la mise en conformité de l'existant dans le périmètre de protection rapproché des captages.



35

Budget de l'eau / PPI 2017/2020

	Budget	2016	2017	2018	2019	2020	Observations
Total enveloppe/	506	0	296	70	70	70	
Canalisation (renouvellement)	280		70	70	70	70	
Travaux de sectorisation AEP	162		162				
Conformité forages	9		9				
Canalisation / PI	55		55				



36

Budgets annexes : Eau

- La modernisation des outils de suivi de la consommation, de facturation et de relation avec les abonnés.
- Au-delà des priorités affichées par la commune lors de l'élaboration de la programmation pluriannuelle, les chantiers seront guidés par les enjeux environnementaux, les prescriptions des schémas directeurs, la capacité financière de la collectivité liée en partie à la perception de subventions (Conseil Départemental, Agence de l'eau, DETR) et des contraintes techniques des projets.



37

Budgets annexes : Assainissement

- L'année 2017 concentre un certain nombre de travaux répartis entre plusieurs chantiers structurants avec des dépenses pour divers travaux courants, pour l'élaboration des schémas directeurs d'assainissements pluvial et eaux usées. En effet, Marsillargues doit **nécessairement poursuivre les investissements** en matière d'assainissement pluvial et eau usées du territoire communal.
- **Les principales dépenses d'investissement pour 2017 sont les suivantes :**
 - Etudes et petits travaux sur équipements : environ 124 K€ dont 73 K€ de subvention de l'agence de l'eau (50%) et du Conseil Départemental de l'Hérault (10%) pour l'élaboration des schémas directeur Assainissement eaux pluviales et eaux usées.



38

Merci de votre attention



39